



**Syndicat Intercommunal
de Traitement des Ordures Ménagères**

35, Boulevard de Sébastopol
75001 Paris
TEL : 01 40 13 17 00

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Date : 3 mai 2010

Objet : Compte rendu du Comité de pilotage prévention du SYCTOM du 15 avril 2010

Ordre du jour :

- 1) Observations sur le compte-rendu de la 1^{ère} réunion du Comité de pilotage
- 2) Rappel des axes de travail proposés par le SYCTOM, échanges avec les partenaires sur ces propositions et restitution des premières contributions par les partenaires (MNLE et Conseil Général de Seine-Saint-Denis).
- 3) Focus sur l'axe 2 – prévention de la nocivité
 - a. Point d'actualité sur les REP (DASRI et DDM) par Laure TOURJANSKY, Adjointe au chef de service de la prévention des nuisances et de la qualité de l'environnement au MEEDDM
 - b. Point d'information par la Région sur le PREDD et le PREDAS par Pierre-Loïc BERTAGNA, Chargé de mission déchets
 - c. Retour d'expérience de Vincennes sur les DASRI par Bénédicte CHATEAU, Responsable du service collecte et propreté
 - d. Présentation de la méthodologie du SYCTOM : diagnostic, fiches actions et calendrier par Sophie HUNEAU, Service relation avec les collectivités et gestion des données du SYCTOM
- 4) Focus sur l'axe 1 – réduction des quantités de déchets
 - a. Retour d'expérience de la CA Val de Bièvre sur la phase de diagnostic de son programme local de prévention par Mme ACHACHE, Responsable adjoint du service environnement
 - b. Présentation démarche engagée par la Ville d'Ivry par Mme DUCHENE, Adjointe au Maire d'Ivry-sur-Seine – Chargée de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables
 - c. Présentation par le SITOM 93 de l'accompagnement des communes de son territoire par M. PERROT, chargé de mission prévention
- 5) Prochaines étapes de travail du comité de pilotage par Catherine BOUX, Directrice Générale Adjointe de l'Exploitation et de la Prévention des Déchets du SYCTOM

Participants à la réunion : cf. tableau annexe des présents

Dominique LABROUCHE ouvre ce second comité de pilotage en remerciant les participants de leur présence. Il excuse le Président du SYCTOM qui ne pouvait être présent ce matin, ainsi que Alain ROUAULT qui s'est rendu sur place mais n'a pas pu accéder à l'étage du fait de la panne électrique et Jacques GAUTIER qui n'a pu se libérer.

1) Observations sur le compte-rendu de la 1^{ère} réunion du Comité de pilotage

Le premier Comité de pilotage du 18 février 2010 a fédéré de nombreux acteurs du monde des déchets. Deux observations ont été formulées sur le compte-rendu. Dominique LABROUCHE souhaite savoir s'il y en a d'autres. Pas d'autres observations.

Dominique LABROUCHE en profite pour présenter Catherine BOUX qui interviendra non pas en tant que représentante de la Région Ile-de-France mais en tant que successeur de Laurence LEJEUNE dans le poste de Directrice Générale Adjointe de l'Exploitation et de la Prévention des Déchets au SYCTOM.

2) Rappel des axes de travail proposés par le SYCTOM, échanges avec les partenaires sur ces propositions et restitution des premières contributions (MNLE, CG 93...)

Cf. powerpoint sur le site internet du SYCTOM présenté par **Catherine BOUX**.

- Contribution du MNLE

Dans un souci de crédibiliser ses propositions, **Bernard DAILLY** souhaite préciser que le MNLE est membre de la Commission Nationale Déchets, de la Commission consultative emballages déchets et de la commission d'agrément du barème E d'Eco-Emballages. Parmi les actions menées par le MNLE, on retrouve entre autre le recrutement d'un emploi jeune dédié aux missions de sensibilisation en milieu scolaire, la sensibilisation en pied d'immeubles pour améliorer le tri (environ 170 interventions par an). Une sensibilisation est également menée dans les quartiers concernés par le contrat urbain de cohésion sociale une fois par mois afin d'essayer d'améliorer le tri. Des questionnaires sont émis de façon à mieux appréhender les pratiques des habitants. Un des constats qui a été fait est que 70% des interrogés disent pratiquer le tri et 30% éprouvent des difficultés.

M. DAILLY a par ailleurs constaté qu'un consensus existe pour dire qu'il n'y a pas de confusion entre le tri et la prévention. Le tri met en première ligne le consommateur alors que la prévention met en avant les industriels, puis les producteurs et enfin le consommateur qui ainsi positionné peut adopter une conduite vertueuse. Aussi, le MNLE a constaté que ce sont les plus démunis en information et en argent qui sont le plus souvent victimes de mauvaises habitudes de consommation. Dans ce sens, le MNLE soumet 3 propositions :

- tout d'abord, trier ses déchets devrait faire l'objet d'un retour sur investissement, la mise en pratique d'une tarification incitative n'est donc pas la bonne solution. Il paraît donc indispensable qu'un travail d'éducation populaire et de sensibilisation soit accompli ;
- ensuite, chacun doit être un relais national vis-à-vis des industriels. En ce sens, il faut mettre un terme aux discours culpabilisateurs et arrêter d'envisager l'écologie sur un mode punitif. Il serait plus constructif de réfléchir à un mécanisme plus incitatif sur la réduction des emballages ;
- enfin, il faut accompagner le choix des consommateurs. Les entreprises de packaging doivent adopter une information unique sur les emballages pour améliorer le recyclage. Une démarche d'éco-conception doit être entreprise.

D'autre part, la méthanisation est un processus délicat à piloter, c'est pourquoi il est indispensable que le tri soit de plus en plus rigoureux en amont. Dès lors, le MNLE ne peut qu'encourager le SYCTOM à cette sensibilisation. Dans cette perspective, le MNLE préconise de privilégier les zones HLM avec une aide du SYCTOM pour financer les ambassadeurs des déchets.

Pour **Dominique LABROUCHE**, cette contribution fait écho aux propos du MNLE lors du premier comité de pilotage. Il serait opportun de créer un pont entre cette idée de programmes d'éducation populaire et les propositions de la représentante de CLCV lors du dernier Comité de pilotage en vue des prochaines élections au sein des organismes HLM. L'idée étant de créer un partenariat avec les bailleurs, les associations pour organiser des relais.

Mme DECK de la CLCV, estime que c'est une piste à creuser mais qu'il faut augmenter le nombre d'ambassadeurs du tri. En effet, le tri n'est pas inné et il serait souhaitable selon elle, de travailler à des actions concrètes afin de sensibiliser plus facilement.

Dominique LABROUCHE précise que le Président du SYCTOM, François DAGNAUD a adressé un courrier à Chantal JOUANNO en octobre dernier dans lequel il formulait le souhait de généraliser les ambassadeurs du déchet qui doivent devenir pour l'habitant de véritables personnes ressources dans le domaine des déchets. Dans le cadre du réagrement au barème E, le SYCTOM entend inciter les collectivités à avoir recours aux ambassadeurs du déchet. En effet, les collectivités ont des difficultés à recruter car l'aide n'est pas suffisamment incitative. Le financement de ces ambassadeurs doit être amélioré, pourquoi pas avec un financement assuré à 100% par tous les éco-organisme. L'enjeu est de jeter moins et mieux.

Chantal DUCHENE, Adjointe au Maire chargée de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables souhaite réagir sur l'intervention du MNLE. Le programme d'éducation proposé est particulièrement intéressant, néanmoins une aide supplémentaire du SYCTOM pour financer les ambassadeurs du tri dans les cités HLM serait la bienvenue. En revanche, elle n'est pas d'accord sur l'analyse du MNLE. Ce ne sont pas, selon elle, les catégories sociales les plus populaires qui produisent le plus de déchets mais les catégories les plus favorisées. C'est ainsi que les grandes surfaces comme Carrefour ou Auchan produisent beaucoup plus d'emballages que Lidl ou les discounters en général qui, au contraire, en produisent beaucoup moins. Par ailleurs, la fiscalité actuelle profite beaucoup plus aux ménages les plus favorisés, ce qui ne serait pas le cas si une tarification incitative était mise en vigueur.

S'agissant des propositions du SYCTOM, Chantal DUCHENE propose :

- de mutualiser les informations ;
- d'améliorer la coordination entre les communes : envisager des actions qui pourraient être menées pour renforcer l'efficacité de la prévention ;
- les villes d'Ivry et de Vitry ont engagé un dialogue avec les grandes surfaces bien que ce dialogue serait beaucoup plus efficace si le SYCTOM y prenait part car le syndicat a plus de poids qu'une commune isolée ;
- enfin, Mme DUCHENE approuve la demande du MNLE sur des consignes de tri plus claires et notamment le SYCTOM doit faire un travail sur l'homogénéisation des couleurs des couvercles des poubelles car cela accroît l'incompréhension.

Kaméra VESIC, de l'association PikPik Environnement estime que l'harmonisation des bacs pose un problème d'ordre financier pour les collectivités. Par ailleurs, elle souhaite présenter son association. Il faut savoir qu'il existe 2 types d'associations : celles de protection à l'environnement et les associations d'éducation à l'environnement. PikPik fait partie de celles qui participent à l'éducation à l'environnement et adhère au réseau Graine et Vivacités Ile-de-France. En ce qui concerne le problème du recrutement des ambassadeurs du tri, PikPik considère qu'une action de terrain est indispensable d'où leur proposition de missionner des associations de terrain pour faire le travail des ambassadeurs.

PikPik a établi les constats suivants :

- le grand public n'est pas de mauvaise volonté : si les personnes se trompent c'est parce qu'elles ont eu de mauvaises informations ;
- le public ciblé en matière d'éducation à l'environnement et à la prévention est en général les enfants, avec toute une part de la population délaissée telle que les retraités ou les handicapés. Très peu d'actions sont mises en place pour ce type de public ;
- les actions menées sont trop vagues et pas assez concrètes ;

- le manque d'explications induit un manque d'intérêt direct à agir. Il a été observé que lorsque l'habitant avait un intérêt direct à agir il le faisait beaucoup plus promptement que lorsqu'aucune explication ne lui était fournie. Idem pour les entreprises ;
- enfin le dernier constat est le manque de transversalité : beaucoup d'actions sont organisées mais pas de manière transversale. De même, il serait également intéressant de travailler en partenariat avec le Conseil National de l'Emballage qui a mis en place un « comité rupture » afin de modifier les comportements.

Dominique LABROUCHE indique que la couleur des bacs de collecte constitue effectivement un véritable enjeu. D'ailleurs, le SYCTOM incite régulièrement les collectivités à harmoniser les couleurs de leurs bacs lors des renouvellements de leurs marchés. En effet, 3/4 des bacs sont jaunes, 1/4 sont de couleur bleu et le reste, environ 2% de couleur marron ou vert.

S'agissant de la tarification incitative, la ville de Suresnes s'est engagée dans cette démarche. L'ensemble de ces enjeux reste important pour le SYCTOM qui, dans un souci d'une meilleure coordination, souhaite que soient organisées des réunions régulières avec les services techniques des communes mais aussi avec les services communication afin d'être beaucoup plus efficaces. Il s'agit de mutualiser les données afin de mieux exploiter les dispositifs, relayer les usages et coordonner les actions. Pour ce faire, le SYCTOM envisage effectivement des réunions régulières sur ces thèmes comme préconisé par C. DUCHENE.

D'autre part, le SYCTOM plaide pour que les éco-organismes puissent développer une aide en faveur des ambassadeurs qui aille au-delà des 10 000 euros forfaitaires annuels. Le SYCTOM mettra d'ailleurs en ligne sa contribution au réagrement du barème E. Pour aller plus loin, le SYCTOM souhaite inviter le Président de la Fédération Nationale des entreprises du commerce et de la distribution au prochain Comité de pilotage.

- Contribution du Conseil Général du 93

Juliette CASTAY, représentant le Conseil Général du 93 indique que le Conseil Général est très investi sur la question de la prévention et soutient les actions engagées par le SITOM 93. Ainsi, il a mené une étude sur les déchets dangereux et les collectivités du département mènent des actions en vue de réduire la production de déchets.

Le Conseil Général a développé 3 pistes afin d'intégrer la prévention sur son territoire. Une contribution a été adressée au SYCTOM :

- la prévention est menée sur un territoire marqué par une population défavorisée. Là-dessus Juliette CASTAY partage le point de vue donné par Alain ROUAULT lors du dernier Comité de pilotage. Dans cette perspective, il faudrait réfléchir à l'approche la plus appropriée pour ne pas stigmatiser ces populations et valoriser les bénéfiques des actions de prévention. De plus, le Conseil Général est attaché à ne pas exclure les entreprises de la grande distribution de cette démarche de prévention ;
- développer des actions de communication, de sensibilisation, avec une mutualisation des informations afin qu'elles soient cohérentes ;
- mettre l'accent sur la prévention qualitative en vue de réduire les déchets toxiques avec pour enjeu permettre une valorisation agricole du digestat produit. Juliette CASTAY propose d'ailleurs d'associer le SIAAP car une partie des déchets se retrouve dans les réseaux d'assainissement.

Dominique LABROUCHE précise qu'un partenariat a déjà été conclu avec le SIAAP, notamment sur le projet Blanc-Mesnil. Contact sera donc pris avec le SIAAP.

Le Conseil Général du Val de Marne souhaite également être associé à ce partenariat avec le SIAAP.

Anne-Laure WITTMANN, du Collectif 3R/Les amis de la Terre estime que de bonnes idées avaient émergé du précédent plan de prévention du SYCTOM et particulièrement du plan de prévention de la Ville de Paris. Elle souhaite faire part de 3 pistes de travail à développer dans le futur plan de prévention :

- mettre davantage l'accent sur la promotion du compostage collectif. Le SYCTOM pourrait par exemple financer des formations de maîtres composteurs ;
- mettre davantage l'accent sur les déchets non ménagers. Eviter par exemple que les entreprises ne mettent leurs déchets dans celui des habitants ;
- mettre davantage l'accent sur le réemploi et la réparation. Favoriser par exemple le soutien aux ressourceries ou les journées de la réparation ; établir des guides locaux qui listeraient les adresses utiles dans le domaine du réemploi et de la réparation, exemple le guide de Lille Métropole ou Rennes.

Pour ce faire Anne-Laure WITTMANN propose 2 axes méthodologiques :

- sortir des actions pilotes et d'expérimentation et passer à des actions de plus grande échelle, des actions massives ;
- dans la formulation du plan de prévention, n'apparaît pas suffisamment la dimension plan d'action, c'est-à-dire des tableaux de suivi, le budget, le planning, l'évaluation...

3) Focus sur l'axe 2 – prévention de la nocivité

a. Point d'actualité sur les REP (DASRI et DDM)

Présentation par Mme Laure TOURJANSKY, Adjointe au chef de service de la prévention des nuisances et de la qualité de l'environnement au MEEDDM.

Ce comité de pilotage s'inscrit pleinement dans les objectifs de la directive cadre du 19 novembre 2008 qui plaçait par ordre de priorité la prévention et le réemploi en première place. A l'occasion de la 2^{ème} campagne nationale sur la prévention, une difficulté est apparue entre la prévention et le recyclage, qu'il ne faut pas confondre. Il s'agit de savoir comment articuler ces 2 thématiques. En effet, il ne faut pas confondre ces deux termes qui recouvrent des champs différents.

La campagne d'information nationale sur la prévention a présenté le personnage « Détritrus » qui effectue des gestes comme « éviter les impressions – papiers inutiles », « éviter le suremballage », sans confusion possible avec le geste de tri.

▪ Tarifification incitative

S'agissant de la tarification incitative, la loi Grenelle 1 doit être mise en place dans un délai de 5 ans avec la possibilité de choisir entre 2 types de tarification : la redevance ou la taxe incitative (taxe à part variable). La taxe incitative demande un important travail de modification entre le code des impôts et le code général des collectivités territoriales, afin de définir les modalités de mise en œuvre.

Il existe dès à présent des aides pour ceux qui veulent lancer des études pour mettre en place une tarification incitative, pour une période de 3 ans.

Ce sont là des outils incitatifs, l'augmentation de la TGAP a été prévue afin de favoriser la prévention. Cette augmentation de la TGAP sera affectée au plan de soutien de l'ADEME à la mise en œuvre du Grenelle. L'ADEME va par ailleurs disposer de moyens renforcés puisque son budget annuel sera multiplié par 5 en 2011 grâce à la TGAP.

▪ REP – DASRI

En ce qui concerne la responsabilité élargie du producteur, un décret a été finalisé pour la filière des DASRI, mais il ne porte que sur les DASRI des ménages, pas sur celui des professionnels, réglementés par ailleurs. Il concerne les matériaux piquants-coupants. Des consultations doivent être réalisées auprès d'instances dépendant du Ministère de la santé et de l'autorité de concurrence. Un décret est en préparation au Ministère de la Santé sur la mise à disposition de boîtes jaunes par les pharmacies.

▪ REP – DDM

En matière de déchets dangereux et diffus, une liste de ces déchets est en cours d'élaboration. Avec cette liste il sera possible d'identifier la provenance des déchets des ménages. Ce dispositif doit être par ailleurs compatible avec la nomenclature douanière puisqu'une TGAP est prévue pour les mauvais contributeurs. Le texte du décret est finalisé, il doit être examiné au Conseil d'Etat, il reste à lancer la consultation officielle pour la constitution de l'éco-organisme afférent. Par ailleurs, les modalités de cette REP ne doivent pas constituer une entrave au marché européen.

Kaméra VESIC intervient afin de faire part des difficultés rencontrées à trouver les boîtes jaunes. De plus, elle constate une multiplication des filières REP. Il faudrait créer une commission d'harmonisation des filières et encourager à une meilleure signalétique sur les consignes de tri, ainsi qu'harmoniser les campagnes des éco-organismes.

Daniel HOFNUNG, de l'association ATTAC, estime qu'il serait opportun d'éditer un guide sur comment consommer autrement. Les déchets non ménagers sont une source importante de réduction des déchets, il existe beaucoup de cartons, de gros emballages qui sont mis à la poubelle et qui ne sont pas recyclés. De même pour les papiers de bureaux, il faudrait développer des filières en ce sens. Idem pour les déchets des entreprises. Pour la question des plastiques, il faudrait élargir le champ de ceux qui peuvent être récupérés. On se limite aujourd'hui aux bouteilles et flacons en plastique, il n'y a pas de filière sur la collecte des autres plastiques. Il faudrait réfléchir à la mise en place d'une telle filière. D'énormes progrès sont à faire au niveau des collectes sélectives, avec notamment l'extension des consignes de tri sur les plastiques.

Dominique LABROUCHE rappelle que le premier plan de prévention s'intitulait « Plan de prévention et de valorisation », aujourd'hui il ne s'agit que du plan de prévention. Comme cela a été dit lors du premier comité de pilotage, il ne s'agit pas de faire un millefeuille de la prévention. Pendant plusieurs années il n'y a pas eu de REP, le SYCTOM a alors incité les communes à aménager des points d'apport volontaire. Parfois, l'aspect expérimental peut être intéressant avant une opération de massification, comme ce fut le cas pour la filière textile soutenue par le SYCTOM avant la création d'une REP.

Sur la question des papiers de bureaux, le SYCTOM travaille à l'élaboration d'un partenariat avec la Ville de Paris, la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest et un papetier pour que ces déchets présents dans les assimilés puissent être valorisés et recyclés.

L'extension des consignes de tri est à l'étude.

Enfin, la proposition d'une coordination renforcée des actions de communication des communes est retenue avec des réunions régulières des Directions de communication.

4) Focus sur l'axe 1 – réduction des quantités de déchets

- b. Retour d'expérience de la CA Val de Bièvre sur la phase de diagnostic de son programme local de prévention

Cf. powerpoint sur le site internet du SYCTOM, présenté par **Denise ACHACHE**.

3) Focus sur l'axe 2 – prévention de la nocivité

- c. Point d'information par la Région sur le PREDD et le PREDAS

Cf. powerpoint sur le site internet du SYCTOM, présenté par **Pierre-Loïc BERTAGNA**.

Chantal DUCHENE souhaite faire part des difficultés rencontrées par la ville d'Ivry-sur-Seine avec les lycées et les collèges qui ne peuvent pas payer la redevance que les communes doivent leur facturer, étant donné que ce ne sont pas des ordures ménagères. Ces établissements produisent énormément de papiers de bureaux, cela relève donc de collectes spécifiques. Elle aimerait savoir quelles sont les actions menées par la Région sur cette question.

Pierre-Loïc BERTAGNA explique que la Région a commencé à travailler avec eux sur les gisements de déchets les plus difficiles à gérer et les plus dangereux ainsi que sur les DASRI et les DEEE. Sur

les DEEE, il y a eu une opération de déstockage. Sur les 2 autres types de déchets, la Région a organisé des groupements de commande par académie. Après il y a la question du traitement des déchets de cantine et d'emballage (gros cartons...) qui posent problème. La Région a signé un accord cadre avec l'ADEME sur l'exemplarité du patrimoine régional des cités administratives et notamment des lycées et dans cette perspective des groupes de travail vont être organisés avec les provideurs en vue de réfléchir à des solutions concrètes.

d. Retour d'expérience de Vincennes sur les DASRI

Cf. powerpoint sur le site internet du SYCTOM, présenté par **Bénédicte CHATEAU**.

e. Présentation de la méthodologie du SYCTOM : diagnostic, fiches actions et calendrier

Cf. powerpoint sur le site internet du SYCTOM, présenté par **Sophie HUNEAU**.

4) Focus sur l'axe 1 – réduction des quantités de déchets

b. Présentation démarche engagée par la ville d'Ivry

Cf. powerpoint sur le site internet du SYCTOM, présenté par **Chantal DUCHENE**.

c. Présentation par le SITOM 93 de l'accompagnement des communes de son territoire

Cf. powepoint sur le site internet du SYCTOM, présenté par **Jocelyn PERROT**.

Ludovic PIRON-PALLISER, Directeur adjoint de cabinet de François DAGNAUD à l'Hôtel de Ville précise que le plan de prévention de la ville de Paris fait en 2007 est en cours de révision. L'objectif de la ville de Paris est d'enrichir le plan actuel de tout ce qui a été fait et tout ce qui se fera dans le courant de l'année 2010. Notamment il présentera les enseignements de l'opération « moins de déchets dans le 11^{ème} » et son plan de compostage collectif en pied d'immeuble.

Par ailleurs, la Ville de Paris va élaborer un outil de recherche à partir du site internet de la Ville de Paris. Elle va ainsi répertorier plus de 1000 déchets avec indication de l'endroit où il faut les jeter. Si les Parisiens ne trouvent pas le déchet, cela permettra de continuer à l'alimenter.

5) Prochaines étapes de travail du comité de pilotage

Cf. powerpoint sur le site internet du SYCTOM, présenté par **Catherine BOUX**.

Anne-Laure WITTMANN propose de mettre en place des groupes de travail thématique et plus particulièrement de mettre en place un groupe de travail sur les actions de financement de la prévention car c'est une question récurrente et on ne sait jamais de la responsabilité de qui elle relève (la commune, les filières REP, l'ADEME, la Région...) ni comment l'ensemble de ces acteurs s'imbriquent. Il est important que les communes aient à leur disposition des informations sur la manière de financer ces plans de prévention car elle estime que dans le domaine de la prévention il manque de ressources humaines, donc de financement.

Dans son plan de prévention de 2004, le SYCTOM avait mentionné en page 8 qu'il ferait une étude sur la viabilité de son plan par la réalisation d'une analyse en coût global. Cette étude est importante pour convaincre les acteurs d'investir les sommes qui se doivent dans la prévention et pour qu'on puisse analyser le coût des actions de prévention par rapport aux bénéfices pour les communes en termes de réduction des tonnages et donc de diminution des coûts à supporter pour le traitement des déchets. Cette étude a-t-elle été réalisée ? Est-ce qu'il est possible d'en avoir un compte rendu ?

Dominique LABROUCHE explique que, dans la continuité du plan de prévention et de valorisation, cette étude engagée en 2005/2006 a permis d'appréhender le bilan global sur le plan environnemental en termes notamment de bilan carbone pour le recyclage, l'incinération avec valorisation énergétique,

ou dans les projets de méthanisation en y intégrant la perspective collecte et transport. Ce qui a permis d'inclure cette analyse dans les choix des marchés publics, mais également dans les contrats de vente de produits après le tri. La notion de bilan environnemental s'appréhende aussi par rapport à une logique d'économie circulaire de proximité et le SYCTOM s'efforce lorsqu'il conclut ses contrats, de privilégier cette économie circulaire de proximité. C'est également à partir de cette étude et des orientations fortes du SYCTOM qu'il a été possible d'inciter à la réalisation de l'usine de recyclage des plastiques de Limay avec un transport fluvial dédié et de favoriser ainsi l'emploi local. De même, le SYCTOM a systématiquement exigé le recours à l'emploi permanent pour ses centres de traitement et encadré très fortement le recours à l'emploi intérimaire dans ses marchés d'exploitation.

Bernard DAILLY fait part de sa crainte concernant les propos de Mme TOUJANSKY et notamment la complexification de la gestion des déchets car on s'engage dans une réflexion avec trop de détails. Il souhaite donc que son souci de simplification soit pris en compte dans l'élaboration des futurs textes afin de faire preuve d'une efficacité maximale, et notamment éviter qu'un consommateur doive se connecter à internet afin de connaître quel est le mode d'élimination du déchet concerné.

Kaméra VESIC précise que si un groupe de travail se crée sur la communication, la sensibilisation, Pik Pik sera ravi d'y apporter sa contribution. Elle souhaite pour finir, faire un parallèle avec la mission Eco Terre en précisant que cela ne sert à rien de faire des éco-quartiers ou des bâtiments vertueux si à l'intérieur les habitants ne savent pas bien l'exploiter ou n'ont pas acquis la sensibilisation adéquate pour l'exploiter. La situation est semblable dans les déchets et il ne faut donc pas oublier le volet comportemental.

Dominique LABROUCHE conclut ce deuxième comité de pilotage en remerciant les participants.

Prochain Comité de pilotage le **24 juin**.

Contacts : Sophie HUNEAU
huneau@syctom-paris.fr

Sébastien AFFRE
affre@syctom-paris.fr

PARTICIPANTS

ORGANISME	REPRESENTANT	FONCTION
Association Pik-Pik Environnement	Mme Kaméra VESIC	
Association Passerelles	Mme Anne CONNAN	Présidente
Association ATTAC	M. Daniel HOFNUNG	
CLCV	M. René CAFFIAUX	Trésorier
	Mme DECK	
Collectif 3R/Les amis de la Terre	Mme Anne-Laure WITTMANN	
Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre	Mme Denise ACHACHE	Directrice adjointe Environnement
Communauté d'Agglomération Plaine Commune	M. Robert FIGUERAS	Directeur du Service Propreté
Conseil Général de la Seine-Saint-Denis	Mme Juliette CASTAY	Chargée d'études air déchets climat
	M. William DESCAMPS	Chargé d'études environnementales
Conseil Général du Val-de-Marne	Mme Marie GUGLIELMETTI	Responsable des études générales d'environnement
	M. Pierre-Loïc BERTAGNA	Chargé de mission déchets
CRIF	M. Jean-Jacques CAMPILLO	Chef de secteur
Eco-Emballages	M. Jérôme d'ASSIGNY	Responsable Collectivité et Développement
EcoFolio	Mme Laurence BLAVIER	Responsable propreté
Mairie de Boulogne-Billancourt	M. Yann LAPLAINE	Service Gestion des Déchets
Mairie de Courbevoie	M. Farid OUAHYOUNE	Responsable Pôle Déchets
Mairie de Gennevilliers	Mme Céline BRAILLAT	Chargée de mission développement durable
Mairie d'Ivry-sur-Seine	Mme Chantal DUCHENE	Adjointe au Maire – Chargée de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables
	M. Gérard VALOT	Responsable Service Environnement/ Déchets
Mairie du Chesnay	M. Philippe BRILLAUT	Maire
Mairie de Neuilly-sur-Seine	Mme Mathilde ROBERT	Chef du service Développement durable et risques majeurs
	M. Ludovic PIRON	Directeur adjoint de cabinet
	M. Arnaud LANGE	Chef de la section prospective technique et politique de la gestion des déchets
	M. Vincent AUGÉ	Collaborateur de M. LANGE
Mairie de Paris	M. VanBrih MOMARED ABDEL NGUYEN	
	Mme Marie-Jeanne CALSAT	Chargée des Ressources Humaines, de la Voirie et de la Propreté Urbaine
Mairie de Romainville	Melle Lucie HASSIG	Responsable environnement
Mairie de Valenton	Mme Bénédicte CHATEAU	Responsable du service collecte et propreté urbaine
	M. Alain MOURIN	Responsable CTM
Mairie de Vitry-sur-Seine	M. Patrick CHARLIER	
MEEDDM	Mme Laure TOURJANSKY	Adjointe au chef de service de la prévention des nuisances et de la qualité de l'environnement
Mairie d'Ivry-sur-Seine	Mme Isabelle MACE	Collaboratrice au cabinet du Maire
MNLE	M. Bernard DAILLY	
Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France (ORDIF)	M. Jean-Benoît DEL	Chargé de mission environnement
	M. Laurent DESNOYERS	Directeur Technique
SITOM 93	M. Jocelyn PERROT	Chargé de mission Prévention
	M. Dominique LABROUCHE	DGS
SYCTOM	Mme Catherine BOUX	DGA chargée de l'exploitation et de la prévention de des déchets
	Mme Caroline PEYRE	Service des relations avec les collectivités
	Mme Sophie HUNEAU	Service des relations avec les collectivités
	M. Sébastien AFFRE	Service des relations avec les collectivités
	Mme Christelle PICHON	Communication
	M. Nicolas SEGUIN	Communication